



PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2022
À 18 H 00

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix-huit octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Eau Moret Seine et Loing, légalement convoqué, à la Salle de réunion du Pôle APROTER, 18 bis allée Gustave Prugnat - Moret sur Loing à Moret-Loing-et-Orvanne, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

La Genevraye

M. OTLINGHAUS Pascal

M. REFAUVELET Gérard

Montigny sur Loing

M. CORBEL Jean-Yves

Mme MONCHECOURT Sylvie

Moret-Loing-et-Orvanne
(hors Veneux-Les Sablons)

M. ZAKEOSSIAN Dikran

Mme TANGUY Gaël déléguée suppléante

de Mme SAVAL-BONET Marianne

Saint-Mammès

M. PERRIN Jack

M. LE BLOAS Roger

Assistaient également à la réunion :

Représentants de la commune nouvelle de Moret-Loing-et-Orvanne, avec voix consultatives :
commune déléguée de Montarlot

Mme ARRIAT-BOISSERAND

Catherine

commune déléguée de Moret sur Loing

M. GRUET Brice

Agents de la collectivité territoriale :

Mme CLERVIL Véronique

Mme DELAUNE Brigitte

M. GONÇALVES Frédéric

Monsieur CORBEL Jean-Yves est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 septembre 2022

En premier lieu, le Président signale que le procès-verbal a été envoyé tardivement suite à plusieurs étapes de relecture avec le secrétaire de séance. Le délai de prise en compte de celui-ci étant très court, le Président propose conformément au règlement intérieur du Syndicat d'en faire la lecture intégrale en séance ou uniquement des points qui ont fait l'objet des échanges lors des révisions.

À l'unanimité les délégués se prononcent sur la proposition de lecture du Président.

À l'issue de cette lecture, le Président appelle les éventuelles observations à la rédaction du procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2022, aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Quorum		Pour	8
En exercice	8	Contre	-
Présents	8	Abstention	-
Votants	8	Total	8

ORDRE DU JOUR

PREAMBULE

☞ **Intervention du Président :**

Le Président expose qu'à la suite de l'envoi de l'ordre du jour de ce comité, de nombreux échanges ont circulé sur les réseaux sociaux à l'initiative d'élus municipaux, avec des informations parfois biaisées ou inexactes, et qui ne relevaient à ce stade que des seuls documents de travail du syndicat. Ces messages ont conduit à attiser les inquiétudes des administrés de façon injustifiée en empêchant le syndicat de mener son travail sereinement.

Le Président mentionne l'historique des différentes adhésions des communes au SIDEAU ainsi que les délais et processus employés à chaque adhésion.

Le Président rappelle qu'il a proposé lors du précédent comité la possibilité de venir présenter l'étude d'impact relative à la demande d'adhésion de la commune déléguée de Veneux, lors des conseils municipaux à venir :

- La Genevraye : présentation prévue le 18 octobre 2022 à 20h30 en conseil municipal
- Saint Mammès : présentation prévue le 9 novembre devant l'ensemble des élus municipaux.
- Montigny-sur-Loing : après avoir accepté la présentation le 12 octobre la commune a finalement décliné la proposition de présentation. Il se tient à disposition pour une future réunion.

Le Président précise également qu'une réunion publique est organisée le mercredi 26 octobre à Moret-Loing-et-Orvanne.

Le Président souligne qu'à la différence de ce projet, il n'y a jamais eu le moindre temps de débat public ou de présentation auprès des conseils municipaux, à l'occasion des précédentes adhésions. Il rappelle aussi que la réflexion sur les statuts du syndicat doit nécessairement être menée avec tous les membres du syndicat et non en bureau, qui est plus restrictif. C'est la raison pour laquelle un temps de travail collectif sur les statuts du syndicat a été intégré à l'ordre du jour du Comité Syndical d'aujourd'hui.

INFORMATIONS

Sans objet

1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point 1 Modification des statuts du SIDEAU -

➔ Compte tenu des précités en préambule le Président :

- Décide de retirer de l'ordre du jour le point 1, ainsi il n'est pas mis en délibéré des membres présents et sera réinscrit à l'ordre du jour du prochain comité,
- De remplacer ce temps d'échanges en bureau syndical élargi à l'ensemble des membres siégeant,

À l'unanimité, les délégués valident cette proposition.

La séance est suspendue pour procéder à un débat en bureau syndical

❖ Reprise de la séance du Comité Syndical à 19h15 ❖

Point 2 Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA)

Le Président expose que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, rend obligatoire la transmission au dispositif SISPEA des données relatives à l'eau et l'assainissement pour les Collectivités de 3 500 habitants et plus.

Le Président informe que l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB / ex-ONEMA) pilote la mission SISPEA.

Le Président précise que par lettre d'intention le SIDEAU peut autoriser chaque année la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne à renseigner la base de données pour son compte, à titre gracieux.

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à mandater la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne pour renseigner la base de données de l'observatoire national sur les services publics d'eau et d'assainissement.

Quorum		Pour	8
En exercice	8	Contre	-
Présents	8	Abstention	-
Votants	8	Total	8

2 – TECHNIQUE

Sans objet

3 – FINANCES

Point 3 – Budget 2022 - Décision modificative n°2

Le Président expose que des ajustements budgétaires doivent être réalisés sur le budget 2022 afin de poursuivre sa bonne exécution, notamment des ajustements en section d'investissement pour couvrir les dépassements de crédits des comptes D/458101 et R/458201 - Opération compte de Tiers Travaux de Voirie /Défense Incendie suivant convention de mandat avec la commune de Moret-Loing-et-Orvanne :

COMPTE	BP	DM	TOTAL
DI - 458101	176 000 €	24 000 €	200 000 €
RI - 458201	176 000 €	24 000 €	200 000 €

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget 2022.

Quorum		Pour	8
En exercice	8	Contre	-
Présents	8	Abstention	-
Votants	8	Total	8

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'étant formulée, la séance est levée.

Fin de la réunion à 19 h 30.

Le Président,
Dikran ZAKEOSSIAN



Le Secrétaire de Séance,
Jean-Yves CORBEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JY CORBEL", written over a horizontal line.